



Restauration scolaire

Rapport n° CP/2015/360

Service gestionnaire :

Direction des collèges

Résumé :

Le Département assure l'organisation de la restauration dans les collèges. A ce titre, est présenté le projet de convention de gestion du restaurant scolaire à passer entre le Département et le collège de la Souffel à Pfulgriesheim. Cette convention fixe la répartition des frais d'exploitation de la demi-pension et les modalités de financement.

L'organisation de la restauration du collège de « la Souffel » à Pfulgriesheim est une prestation externalisée depuis 2009. Le marché du dernier prestataire, la société API restauration, arrive à terme fin août 2015. Une nouvelle consultation a été lancée et le nouveau prestataire à compter du 1^{er} septembre 2015 est la société Alsacienne de Restauration. Le marché a été conclu pour une période d'un an, renouvelable 3 années.

Il y a donc lieu de conclure une nouvelle convention entre le collège de la Souffel de Pfulgriesheim et le Conseil Départemental. Cette convention de gestion a pour but de formaliser les modalités de fonctionnement du service de restauration et de financement.

Le collège de « la Souffel » à Pfulgriesheim verse au Département la somme correspondante au nombre de repas servis sur cette période. Le nouveau tarif est de 3,87 € TTC, il est actualisé chaque année.

Le tarif appliqué aux parents est supérieur au tarif du prestataire, la différence entre les recettes encaissées et le prix de la prestation constitue une recette pour le collège, destinée à couvrir les frais de fonctionnement de la demi-pension qui lui incombent.

Les charges du personnel de la société affecté à la restauration scolaire, dans le cadre du marché public visé à l'article 1^{er} de la présente convention, sont incluses dans le prix de repas facturé aux familles.

Le collège n'est donc pas redevable au Département de la participation aux charges de personnel de restauration.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- approuve la convention de gestion de la restauration scolaire pour le collège de la Souffel à Pfulgriesheim, annexée à la présente délibération

- autorise son président à signer cette convention au nom du Département.

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY